



REGLEMENT CORRIDA KID ET OPEN (10 KM) 09 SEPTEMBRE 2023 - VERSION 1

Art. 1 : DEFINITION :

La Corrida Kid est une course loisir, sans classement. La Corrida Open est une course loisir avec classement.

Art. 2 : ACCES :

Corrida Kid : Jeunes nés entre 2012 et 2016 SANS ACCOMPAGNANT.

Corrida Open : né(e) en 2011 et avant.

L'organisateur se réserve le droit d'exiger en complément, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au coronavirus, tout certificat et/ou carnet de vaccination exigé par la Loi et/ou la réglementation en cours au moment de la course.

Art. 3 : DISTANCES :

Corrida Kid 8 minutes (1000 mètres), Corrida Open 3 km

Art. 4 : ENGAGEMENTS & INSCRIPTIONS :

-Inscription en ligne (à privilégier) : sur le site de Chronopro :

<https://chronopro.net/produit/corrida-du-jhm-2023/> jusqu'au 6 septembre 23h59.

- Elle devra être accompagnée du certificat médical ou licence FFA 2023-2024 pour la course Open.
- Tout dossier incomplet sera rejeté et ne sera pas enregistré.

- Tarifs (frais bancaires en ligne en sus) :

- Corrida Kid : 2 €
- Corrida Open : 5 €

-Inscription sur place :

- Elle devra être accompagnée du certificat médical ou licence FFA 2023-2024. (prévoir une photocopie qui sera conservée par l'organisation) pour la course Open. Prévoir l'appoint ou chèque pré rempli à l'avance (ordre : JHM)
- Corrida Kid : 2 €
- Corrida Open : 5 €

En cas d'annulation ou de report des courses par l'Organisateur suite à épidémie (dont épidémie de coronavirus), pandémie, conditions sanitaires (dont les mesures de restriction liées à l'épidémie de coronavirus) rendant impossible ou très difficile la tenue des événements sportifs ou la présence de spectateurs, l'Organisateur proposera aux coureurs inscrits le report de l'inscription sur la course de l'année suivante en 2023 ou son remboursement à 100% (hors frais bancaires).

Art. 5 : AUTORISATION PARENTALE :

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Art 6 : CERTIFICAT MEDICAL :

Corrida Kid : pas de certificat médical

Corrida open : Fourniture d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied de moins d'un an ou d'une licence FFA 2023-2024.

Art. 7 : ASSURANCE :

L'organisation est couverte en responsabilité civile (MAIF). L'organisateur recommande fortement aux participants de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

L'organisateur recommande fortement aux participants de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels. L'assurance de dommages corporels (« individuelle accident » ou « atteintes corporelles ») vient réparer les conséquences dommageables (notamment frais médicaux, invalidité, décès) consécutives à un accident lié à la pratique sportive et dont aucun tiers civilement responsable n'est à l'origine.

Art. 8 : DROIT A L'IMAGE :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image (images fixes, ou audiovisuelles), sa voix et sa prestation sportive à l'occasion de sa participation aux courses du JHM, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 9 : CNIL :

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Le participant peut exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse oms.chaumont@wanadoo.fr en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse et numéro de dossier).

Art. 10 : PROGRAMME :

16h00 : Inscription / Retrait des dossards au marché couvert

17h45 : Clôture des inscriptions pour la Corrida Kid

18h00 : Départ Corrida Kid

18h30 : Clôture des inscriptions et des remises de dossards pour la Corrida pédestre du JHM (10 km) et corrido open

19h00 : Départ 10km et corrido open

20h45 : Remise des récompenses

Art. 11 : ANNULATION COURSE :

Sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Si annulation en cas de Covid 19 ou autre pandémie : l'Organisateur proposera aux coureurs inscrits le report de l'inscription sur la course de l'année suivante en 2023 ou son remboursement à 100% (hors frais bancaires).

Art. 12 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.



OMS de Chaumont

Maison des Associations 24, rue des Platanes 52000 Chaumont

03 25 03 63 26 - <http://oms-chaumont.com/>

oms.chaumont@wanadoo.fr